



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psychologues scolaires

Question écrite n° 83799

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les craintes de l'Association française des psychologues de l'éducation nationale (AFPEN) concernant le devenir des psychologues scolaires. En effet, l'AFPEN craint une réduction des effectifs, voire « l'extinction des psychologues scolaires ». L'association rappelle que l'importance de la place et du rôle des psychologues dans le système éducatif a pourtant été régulièrement affirmée et soulignée par le ministère de l'éducation nationale depuis plus de soixante ans et jusqu'au mois d'avril 2010. En s'adressant régulièrement aux psychologues de l'éducation nationale, service gratuit et accessible à tous, les enfants, les parents, les enseignants et autres professionnels soulignent l'importance de leur travail. Les missions sont nombreuses : travail d'écoute, d'accompagnement à la compréhension des difficultés, à la réflexion sur les changements et moyens à mettre en oeuvre, à la médiation et la mise en lien entre les différents partenaires, à la prévention et au suivi des situations complexes et difficiles, conflits, violence, handicap, blocage scolaire, inhibition, agitation, difficultés psychiques, insécurité, maltraitance, climat scolaire dégradé, situations de crises... Par leur place au sein du système éducatif, les psychologues dans les établissements scolaires sont des acteurs essentiels du respect des enfants-élèves au cours de leur parcours scolaire. L'AFPEN s'inquiète également des propositions de suppressions des enseignants spécialisés dans l'aide à la difficulté scolaire, des enseignants accompagnant les primo-arrivants ou permettant la scolarisation des enfants malades ou handicapés à l'extérieur des écoles, des remplacements, des conseillers pédagogiques... Ces personnels sont essentiels par la complémentarité de leurs actions avec celles des enseignants des classes, à la vitalité et à la qualité d'existence de la communauté éducative enfants, jeunes et adultes. Aussi, elle lui demande s'il entend prendre en considération les inquiétudes de cette profession.

Texte de la réponse

La circulaire n° 90-082 du 9 avril 1990 a défini l'organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté et la circulaire n° 90-083 du 10 avril 1990 a précisé les missions des psychologues scolaires. La circulaire n° 2009-088 du 17 juillet 2009 a rappelé les fonctions des personnels spécialisés des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, en garantissant la complémentarité entre l'aide personnalisée et l'aide spécialisée dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire. En collaboration avec les maîtres spécialisés, les psychologues scolaires contribuent à la prévention des difficultés scolaires dès l'école maternelle, à l'élaboration des projets pédagogiques des écoles, à la mise en oeuvre des aides individuelles ou collectives au bénéfice des élèves en difficulté et à l'intégration de jeunes handicapés. Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques et pour respecter la contrainte du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux pour la période 2011-2013, le ministre de l'éducation nationale a choisi d'associer les recteurs d'académie à une réflexion sur le schéma d'emplois du ministère de l'éducation nationale pour cette période. Ainsi, chaque recteur est conduit à identifier les marges de manoeuvre les plus adéquates dans son académie à partir d'un ensemble de leviers d'action proposés parmi lesquels figure une possibilité de sédentariser des enseignants qui n'exercent pas dans une classe. Pour autant, les pistes identifiées dans le cadre du schéma d'emplois ne constituent pas une liste fermée, chaque académie pouvant la compléter par des leviers qu'elle

estime être en capacité de mobiliser. En tout état de cause, le suivi des élèves rencontrant des difficultés reste une préoccupation majeure du ministre de l'éducation nationale dont la priorité est bien la réussite de chaque élève grâce, notamment, à un accompagnement de plus en plus personnalisé.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83799

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7768

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12060